



Impact de la précarité sur la santé mentale des familles monoparentales. Intervention au colloque de la CSF du 15 12 2023

1. Les raisons de la précarité

En France, en 2020, 25 % des familles comportant au moins un enfant mineur sont monoparentales. (soit deux millions de familles où les enfants résident avec un seul parent, sans conjoint cohabitant), selon l'INSEE et **82 % des familles monoparentales reposent sur des femmes.** Ces femmes doivent assumer à la fois leurs responsabilités maternelles et leur vie professionnelle.

La monoparentalité va souvent de pair avec des conditions de vie plus difficiles, tant d'un point de vue matériel que psychologique. Cette situation s'avère particulièrement problématique en termes d'emploi.

1.1) Accès à l'emploi

- Avec un niveau de diplôme en moyenne moins élevé qu'en population féminine générale, et des contraintes familiales plus importantes, les cheffes de famille monoparentale sont à 65 % ouvrières, employées ou sans emploi (en recul par rapport à 2003, 70 %).
- Aujourd'hui, 39,9 % des femmes sont des employées, souvent précaires (temps partiel), elles sont plus touchées par le chômage. Peu de femmes accèdent aux plus hautes fonctions, en particulier dans le secteur privé. La persistance de ces nombreuses inégalités apparaît aujourd'hui d'autant plus étonnante que les entreprises ont de plus en plus d'obligations en matière d'égalité professionnelle en Europe.
- Les ruptures de parcours, professionnels et personnels, engendrent la précarité ou son risque. Quand les caractéristiques des emplois occupés témoignent d'une relation instable au marché du travail (contrats à durée déterminée) ou stable dans le sous-emploi (temps partiels imposés), les femmes peuvent basculer vers la précarité, tout particulièrement après une rupture conjugale, car se cumulent alors plusieurs facteurs défavorables. Elles peuvent même tomber dans la pauvreté, quand, sans emploi stable ou parce qu'elles occupent des emplois mal rémunérés, elles ont des charges de famille.

1.2) Rémunération

- Les mères ont des temps de travail mais aussi des salaires moyens en équivalent temps plein nettement inférieurs aux pères et les écarts croissent avec le nombre d'enfants.
- L'écart de salaire entre femmes et hommes en ETP croît avec le nombre d'enfants : en 2019, il est en moyenne de 7,3 % parmi les salariés du privé n'ayant pas d'enfant, mais atteint 30,9 % entre les mères et les pères de 3 enfants ou plus. Ces différences proviennent à la fois de la baisse de salaire observée après la naissance pour les femmes mais aussi des carrières durablement ralenties des mères par la suite.

1.3) Conciliation vie professionnelle / vie familiale

- Dans le monde professionnel, du fait de la persistance des stéréotypes genrés, les femmes doivent démontrer en permanence leur légitimité et doivent ainsi se battre, travailler plus durement qu'un homme, affronter au quotidien des considérations sexistes et machistes, s'imposer, trouver leur place, ce qui nécessite une vigilance de tous les instants et engendre une tension permanente. Pour les femmes actives, il s'agit d'assumer au quotidien une double journée de travail, quand on connaît l'implication dont les femmes peuvent faire preuve dans leur quotidien personnel. **Cette question est d'autant plus prégnante pour les femmes à la tête de familles monoparentales.**
- **Cette charge liée à la sphère privée ne s'ajoute pas simplement à l'activité professionnelle mais empiète sur celle-ci.** Les femmes la portent au travail, ce qui influence leurs choix, ainsi que leurs comportements professionnels. Ce sont précisément ces choix et comportements qui diffèrent de ceux des hommes et participent à creuser le fossé entre les genres sur le marché du travail.

1.4) Inégalités pères /mères

- Les femmes et les hommes ne sont pas égaux face à un choc professionnel ou familial, dans le domaine financier. L'impact est plus ou moins fort, selon le type d'union, l'âge ou la présence d'enfant, mais très majoritairement en défaveur des femmes.
- Les enfants en famille monoparentale avec leur père sont dans une situation en général moins défavorable. Ils sont moins souvent en situation de pauvreté, qui concernait 22 % des enfants en famille monoparentale avec leur père en 2018. Ils sont nettement plus souvent en emploi (81 % contre 67 %, en 2020) et moins fréquemment au chômage (10 % contre 18 %) que les mères dans la même situation familiale.
- Si l'on prend en compte les principales dimensions de l'existence qui façonnent la qualité de vie, les femmes sont globalement plus souvent désavantagées que les hommes. Elles sont plus exposées à des conditions de vie matérielles difficiles.
- Les femmes entrent notamment plus souvent dans la pauvreté que les hommes, suite à une séparation ou un veuvage. Le divorce est la séparation aux effets les plus négatifs : selon l'INSEE, il engendre une perte de niveau de vie de 22 % pour les femmes contre 3 % pour les hommes, en partie comblée dans les deux ans suivant la séparation.
- Les femmes sont plus souvent en situation de pauvreté que les hommes (15,2 % contre 14,3 %). Ces différences s'expliquent principalement par **un nombre plus important de mères isolées qui ont des taux de pauvreté très élevés** (29,8 % quand elles sont actives et même 70,2 % quand elles sont inactives).
- L'épuisement professionnel touche davantage les femmes que les hommes et c'est encore plus flagrant chez celles qui ont des responsabilités.
- Les pères sont plus souvent propriétaires du logement : la moitié, contre un quart des enfants en famille monoparentale avec leur mère.

1.5) Niveau de vie

- L'inégalité d'accès à l'emploi pour les parents seuls a des répercussions importantes sur le niveau de vie des enfants. **En 2018, 41 % des enfants mineurs vivant en famille monoparentale vivent au-dessous du seuil de pauvreté monétaire**, contre 21 % de l'ensemble des enfants. Lorsque le parent est sans emploi, cette proportion atteint 77 % , contre 23 % quand le parent est en emploi.

- Les femmes représentent 53,6 % des bénéficiaires du RSA et **96 % des bénéficiaires du RSA majoré**.
- La charge financière et mentale qui pèse sur les mères seules est considérable et peut engendrer angoisse et détresse, surtout lorsqu'elles se trouvent, et c'est souvent le cas, confrontées à des difficultés matérielles permanentes. Élever un ou plusieurs enfants seule, avec des ressources émotionnelles, financières et relationnelles limitées, représente un défi quotidien que les mères ne sont pas toujours en situation de relever sans aide.

1.6) Retraite

- Les écarts de situation sur le marché du travail, la rémunération, le rythme de vie professionnelle ont des répercussions qui se font sentir aussi pendant la retraite. **C'est également dû au fait que les femmes sont plus souvent que les hommes à la tête de familles monoparentales ou isolées lorsqu'elles parviennent à un âge avancé.** Les pensions sont moindres, du fait des salaires moins élevés et des carrières incomplètes (congés parentaux, temps partiel).
- En 2020, la pension de droit direct des femmes résidant en France est, en moyenne, inférieure de 40,2 % à celle des hommes. Selon la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), une fois prise en compte la pension de réversion, l'écart est de 28,4 %.
- La pension de retraite moyenne brute des hommes s'élève à 1 924 euros, tandis que la pension de retraite moyenne brute des femmes n'est que de 1 145 euros.

2. Impact sur la santé mentale

- Les parents isolés (très majoritairement des femmes) sont souvent confrontés à des défis supplémentaires. La charge importante et constante de la famille est un facteur de risque de maladie psychique chez la femme .
- Les parents en emploi, seuls aux commandes d'une famille d'un ou de plusieurs enfants, assument, particulièrement les femmes, tout à la maison, sans mettre de côté, pour autant, leurs obligations professionnelles, ainsi que les tâches administratives. **Se sentant parfois dépassées par la situation, les cheffes de familles monoparentales parlent d'un stress permanent et latent**, de cette sensation de courir perpétuellement après un temps précieux qui leur manque.
- Le difficile exercice d'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle pèse sur la santé mentale des femmes, particulièrement chez les familles monoparentales, **pouvant conduire au burn-out** lorsque le poids de leurs multiples obligations génère un tel épuisement et un tel découragement qu'elles ne parviennent plus à faire face.
- Les cheffes de monoparentales éprouvent, pour beaucoup, un sentiment de vulnérabilité et une attente forte de soutien à la parentalité. **Les parents isolés se heurtent en effet à des difficultés multiples dans la gestion du quotidien. Les besoins primaires, de niveau et conditions de vie peinent à être atteints par des freins qui ne sont pas de leur fait. Ces obstacles génèrent** une charge mentale pouvant avoir un impact déterminant sur la santé mentale des femmes.

- Les obstacles multiples et répétés impactent la vie professionnelle, quand elles ne génèrent pas une impossibilité ou un renoncement. Parfois travailler est trop complexe à organiser, les différences de salaires et de traitement dans l'emploi étant décourageants.
- Les niveaux de la majorité des familles Monoparentales sont pour de multiples raisons, inférieures à situations égales.
- Le manque d'argent est la première cause de renoncement aux soins (impossibilité notamment de payer les dépassements d'honoraires). Les freins culturels et symboliques jouent également. **Les femmes précaires recourent plus tardivement et difficilement aux professionnels de santé. Leurs préoccupations quotidiennes font passer leur santé au dernier plan, après leurs enfants ou leurs difficultés financières.** En outre, les aides financières trop complexes rendent également plus difficile l'accès aux soins (un tiers des bénéficiaires potentiels de la complémentaire santé solidaire ne la demande pas).

3. En conclusion

- Plus que les facteurs strictement biologiques, il semblerait que la santé mentale des femmes soit surtout liée à des variables socio-économiques, environnementales, et à l'état général de santé. Les facteurs de vulnérabilité relationnels interviennent également fortement en matière de santé mentale des femmes.
- Il est essentiel de soutenir matériellement et psychologiquement les mères élevant seules leurs enfants, en leur proposant un réseau d'entraide conjuguant mesures sociales et soutien psychologique. **Pour que ces deux millions de femmes qui élèvent seules leurs enfants** puissent espérer un avenir meilleur, il convient que l'État les soutienne de manière plus large, à travers des mesures et des campagnes de sensibilisation, et que les entreprises s'approprient ces questions en créant des cadres de travail adaptés à ces profils spécifiques, en mettant fin à des mentalités stigmatisantes qui perdurent.
- **Faire du soutien aux familles monoparentales à faibles ressources est une priorité des politiques publiques.** En leur proposant une aide à la parentalité ; en systématisant l'intermédiation du versement des pensions alimentaires ; en développant les aides financières et les activités sportives et de loisirs gratuites pour leurs enfants ; en renforçant leur accès à des modalités de garde d'enfants, notamment en augmentant le nombre de places dans les crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) ; en les accompagnant dans la formation professionnelle ; en leur réservant des logements sociaux adaptés à la dimension de leur famille ; en leur assurant une protection contre leurs ex-conjoints violents. À cet égard, la question des modes de garde est primordiale et nécessite un renforcement des services publics dédiés à la petite enfance : places de crèche en nombre suffisant, horaires adaptés.
- La réduction de la charge mentale significative passe par une éducation visant à déconstruire les stéréotypes de genre, par un meilleur partage des tâches et/ou par des facilités matérielles mises à leur disposition, **en particulier pour les cheffes de familles monoparentales.** Il en va de leur bien-être et de leur capacité à concilier vie privée et vie professionnelle.

FSFM - 53, rue RIQUET - 75 019 PARIS f.fsm@orange.fr

Références : Document N° 1522 ASSEMBLÉE NATIONALE CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958 SEIZIÈME LÉGISLATURE Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 11 juillet 2023 RAPPORT D'INFORMATION FAIT AU NOM DE LA DÉLÉGATION AU DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES (1) ,sur la santé mentale des femmes PAR MMES PASCALE MARTIN ET ANNE-CÉCILE VIOLLAND, Députées » Document complet :
https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/ega/l16b1522_rapport-information.pdf

Synthèse et Intervenant : Véronique Obé pour la FSFM